Service Public
Fédéral
FINANCES
PERCEPTION
ET RECOUVREMENT

Exp. : AGPR– Centre de Perception – Attestations
Av. Prince de Liège 133, Boite 094

Votre courrier du	Votre référence :	Notre référence :	Annexe(s) :
	BE0446941653		

Bruxelles, mardi 27 octobre 2026

ATTESTATION FISCALE

En application des art.53 à 59 du Code de Recouvrement Amiable et Forcé (Loi du 13/04/2019, MB 30/04/2019, entrée en vigueur au 1/1/2020)

Identification
Dénomination : **LOUVERS BELGIUM COMPANY sa**
Hermesstraat 7
1930 Zaventem

Date de l'attestation **:** mardi 27 octobre 2026

Le soussigné, Conseiller général – Directeur régional du Centre de Perception, certifie que ***la société ci-dessus n'est redevable vis-à-vis du SPF Finances***, à la date du 27 octobre 2026, ***d'aucune dette fiscale et non fiscale exigible***, tel que visé à l'article 53, 5°, CRAF.

Pour Le Conseiller général – Directeur régional,

Pierre ROELS

Remarque importante

Conformément à l'article 208 de l'Arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992, cette attestation est valable pendant les 20 jours qui suivent sa délivrance.

Telemarc
▪E-mail : telemarc@minfin.fed.be